

## APPEL A RESIDENCE SANS HEBERGEMENT D'ARTISTES PLASTICIENS – ETE 2026

### RESIDENCE DE CREATION A LA LONGERE DE LA BEGRAISIERE

#### Contexte

La Direction des Affaires Culturelles (DAC) de la Ville de Saint-Herblain, en collaboration avec la Direction de la Nature, des Paysages et de l'Espace public (DNPE), propose à des artistes plasticiens professionnels de leur mettre à disposition un lieu pendant l'été, pour travailler dans le parc de la Bégraisière à Saint-Herblain : **la Longère de la Bégraisière**.

Cette proposition s'inscrit dans la volonté de la Ville de soutenir les artistes plasticiens à la création contemporaine, dans le domaine des arts visuels.

La Longère est un espace d'information et d'animation sur la nature en ville et la transition écologique. Dans le cadre de son programme d'animations, il y est proposé tout au long de l'année, des expositions, des sorties à la découverte de la biodiversité et du patrimoine culturel, des ateliers pratiques sur le jardinage au naturel, la réduction des déchets, ... et des conférences.

La Longère est également un espace ressources. Des animations y sont proposées par les associations, les citoyens du quartier sont accompagnés dans l'émergence de projets, les pratiques artistiques amateurs y sont valorisées...

Cet équipement est implanté au cœur du cours Hermeland, trame verte composée de multiples espaces naturels. D'une surface de 300 hectares, il traverse la commune du nord au sud et d'est en ouest.

Situé au sein du parc de la Bégraisière, la Longère bénéficie d'un environnement naturel avec également la proximité du val de Chézine.

<https://www.saint-herblain.fr/annuaire-des-parcs-et-lieux-publics/longere-de-la-begraisiere/>

La Médiathèque Charles Gautier Hermeland, équipement du réseau de lecture publique de la Ville, se situe à proximité de la Longère.

<https://www.la-bibliotheque.com/>



#### Objectifs de la résidence

- soutenir la création contemporaine par la mise à disposition d'un espace de travail pendant l'été ;
- permettre au public d'assister au processus de création, en proposant des moments d'ouverture pour montrer le travail en cours et échanger ;
- être en lien avec le territoire herblinois et l'environnement de la Longère/ du parc...
- présenter un temps de sortie de résidence ouvert au public, fin août-début septembre, en présence des artistes => à co-construire avec les artistes accueillis.

## Conditions d'accueil en résidence

La résidence est ouverte à des artistes plasticiens professionnels sur **la période suivante : du 15 juillet 2026 (au plus tôt) au 13 septembre 2026 (au plus tard)**, minimum 6 semaines de présence, à définir avec les artistes.

La Ville met à disposition le rez-de chaussée de la Longère de la Bégraisière (surface totale des 2 espaces : 95m<sup>2</sup>), située dans le parc de la Bégraisière – rue Rabelais à Saint-Herblain.

Une vigilance toute particulière est à apporter à ce bâtiment qui n'est pas un atelier à l'année, il convient de préserver les murs et protéger le sol.

Les dossiers présentant des travaux artistiques non adaptés aux contraintes du lieu ne seront pas retenus.

Il sera possible d'établir un lien avec la médiathèque Charles Gautier-Hermeland, notamment pour l'exposition d'une œuvre de chacun-e des artistes sur le temps de la résidence.

Cette proposition pourra aboutir, sous réserve de la disponibilité d'un espace suffisant pour accueillir les œuvres.

S'il y a exposition d'œuvres, un contrat de prestation sera établi entre les artistes et la Bibliothèque.

### Contractualisation entre la Ville de Saint-Herblain et les artistes

Un contrat d'accueil en résidence sera établi entre la Ville de Saint-Herblain et chacun-e des artistes retenu-e-s, et il sera accompagné d'une annexe : convention de mise à disposition des locaux.

Une attestation d'assurance responsabilité civile sera demandée à chacun-e des artistes retenu-e-s.

Un état des lieux d'entrée et remise de la clé et du badge d'accès, ainsi qu'un état des lieux de sortie sera à prévoir (date à définir ensemble), en présence des utilisateurs et d'un technicien de la Direction des Affaires Culturelles.

## Modalités financières

La Ville de Saint-Herblain retiendra 2 dossiers. Le montant total pour chacun-e des artistes retenu-e-s sera de 2 000 €.

Il sera possible de verser un acompte de 50% maximum avant le début de la résidence (sous réserve que le contrat soit signé), et le solde en fin de résidence.

En cas d'exposition d'œuvres à la médiathèque Charles-Gautier-Hermeland, le montant des droits de monstration sera de 200 euros par artiste pour 7 semaines d'exposition au public.

Les frais de déplacements, les frais alimentaires et l'hébergement ne seront pas pris en charge par la Ville.

Les artistes doivent être autonomes dans leurs déplacements.

Les artistes devront prendre en charge leurs consommables et leurs matériels.

## Modalités de candidature

Les candidatures sont à adresser en format numérique :

- par courriel au format PDF, à envoyer **au plus tard le 15 janvier 2026**  
à l'adresse suivante [affaires.culturelles@saint-herblain.fr](mailto:affaires.culturelles@saint-herblain.fr) ou via WeTransfer

### CONTENU DU DOSSIER DE CANDIDATURE

- Un curriculum vitae de l'artiste.
- Un dossier illustré représentatif de son travail.
- Une garantie professionnelle (numéro de SIRET).

- Une note relative aux motivations et aux intentions de l'artiste sur le projet (1 page maximum).
- Une fiche précisant les besoins techniques.

Les dossiers incomplets ne seront pas traités.

## Critères de sélection et d'examen des dossiers

La sélection se fera en 2 temps :

### 1/ Sélection du dossier par un jury

- la qualité du parcours artistique ;
- l'exigence et l'originalité de la démarche artistique ;
- la capacité de l'artiste à s'investir sur le territoire et notamment en lien avec la thématique du lieu, son environnement (cours Hermeland) ;
- la faisabilité technique ;
- les motivations du candidat.

### 2/ Entretien de sélection par un jury

Au terme de cette première sélection, nous inviterons les candidats présélectionnés pour une présentation de leurs projets, **en février-mars 2026**.

Le jury est composé de techniciens de la Direction des affaires culturelles et de la Direction de la nature, des paysages et de l'espace public, ainsi que des professionnels des arts visuels.

## Pour tous renseignements

Contacter les personnes suivantes de la Direction des Affaires Culturelles :

Pascale Le Ménaheze au 02.28.25.25.60 – [pascale.lemenahaze@saint-herblain.fr](mailto:pascale.lemenahaze@saint-herblain.fr)

Christelle Chemin au 02.28.25.25.55 – [christelle.chemin@saint-herblain.fr](mailto:christelle.chemin@saint-herblain.fr)

## Calendrier :

- Lancement **le 18 novembre 2025** – communication dans les réseaux professionnels
- Dépôt des dossiers de résidence de création, **au plus tard le 15 janvier 2026**
- Sélection des dossiers par le jury, **au plus tard le 7 février 2026** – info par mail aux artistes
- Entretien des artistes sélectionnés, **en février-mars 2026**
- Rencontre des artistes pour visiter la Longère et échanger sur l'organisation de l'été, **en mars-avril 2026**